BINCK * VIE

GESTION LIBRE

DÉCEMBRE 2019

Binck Vie est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion individuelle et facultative libellé en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification assuré par Generali Vie



TABLE DES MATIÈRES

I-SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

1-Fonds en Euros2-Supports en unités de compte	
II-COMMENT BIEN SÉLECTIONNER MES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE	
1-Allocation recommandée par classe d'actifs 2-Comparateur de supports d'investissement	
Arbitrage	



I-SUPPORTS **D'INVESTISSEMENTS**

1-Fonds en Euros 2-Support en unités de compte La Gestion Libre vous permet de gérer en toute liberté les versements sur votre contrat d'assurance vie Binck VIE. Avec la Gestion Libre, pilotez vous-même votre épargne.

I-SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

Lors de l'adhésion au contrat d'assurance vie Binck Vie, nous vous proposons de sélectionner l'un des deux modes de gestion disponibles : Gestion Libre ou Gestion Sous Mandat.

Dans le cadre de la **Gestion Libre**, Binck.fr agissant en sa qualité de courtier, vous accompagne en vous présentant une sélection de supports en unités de compte et en vous permettant de comparer l'allocation d'actifs que vous choisissez avec l'allocation d'actifs recommandée pour votre profil d'investisseur.

Vous pouvez investir sur deux types de supports d'investissement dans le cadre de la Gestion Libre :

- · Fonds en Furos
- · Supports en unités de compte

FONDS EN EUROS	SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE
Capital garanti	Risque de perte en capital
Rendement limité	Rendement variable, selon la nature de l'unité de compte sélectionnée

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

1-FONDS EN EUROS

Il s'agit d'un support dit « sans risque ». En effet, sur ce type de support, le capital investi est garanti par l'assureur. Cela signifie que le capital investi est sécurisé¹. Vous percevrez chaque année un taux de participation aux bénéfices du fonds annoncé à la fin de la période.

Plus généralement, un « **fonds en euros** » est un portefeuille d'actifs financiers géré par un assureur. Afin de pouvoir garantir le capital investi de l'assuré, le fonds est majoritairement composé d'actifs peu ou non risqués comme les obligations souveraines (les états,...) ou d'entreprises.

Une petite part de ce fonds peut parfois être composée d'actifs de diversification. C'est-à-dire, composé d'actifs plus risqués mais qui peuvent potentiellement générer davantage de performance. Par exemple, le fonds en euros peut être en petite proportion investie sur des actions ou sur de l'immobilier.

¹ Après déduction des frais inhérents au contrat

2-SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

A contrario des fonds en euros, les supports en unités de compte comportent un risque de perte en capital. En effet, les valeurs des supports en unités de compte ne sont pas garanties par l'assureur a contrario de leur nombre. Vous pouvez à tout moment désinvestir vos unités de compte dont le nombre est connu.

Les supports en unités de compte permettent de placer votre épargne dans des supports financiers plus dynamiques mais plus risqués que les fonds en euros.

Ce sont de fabuleux outils de diversification de votre épargne. En effet, grâce à une vaste gamme de produits, vous pouvez construire diverses stratégies d'investissement. Dans le contexte actuel de taux bas, la recherche de performance passe par la diversification vers des classes d'actifs non garanties par l'assureur telles que les actions ou l'immobilier.

Dans le cadre de votre contrat Binck Vie, 280 supports en unités de compte vous sont proposés dont :

- · 200 OPC²
- · 50 OPC Indiciels (ETF)
- · Plus de 100 Actions

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Cette sélection de supports en unités de compte vous apporte un large choix de produits diversifiants pour votre allocation.

A savoir:

- Les unités de compte tels que les OPC ou OPC indiciels (ETF) sont des supports d'investissement pour lesquels des frais de gestion sont prélevés par le gérant de l'actif. Ces frais sont directement intégrés dans la valorisation du produit et peuvent être difficilement visibles. En général les OPC traditionnels ont des frais annuels de gestion de 1.50% à 3%. Les frais de gestion annuels sur les OPC indiciels (ETF) sont en général compris entre 0.10% et 0.40%..
- Pour accéder aux Actions, l'adhérent doit investir un minimum de 1 500€ par investissement. Afin de permettre le prélèvement des frais de gestion au titre des Actions, l'Adhérent doit obligatoirement investir sur le support Generali Prudence (FR0007494760³) un montant minimum correspondant à 1% du montant investi sur les Actions. Ce montant minimum doit rester investi pendant toute la durée de l'adhésion. Le support Generali Prudence a pour objectif la valorisation prudente d'un capital. Nous vous invitons à consulter le Document d'Information Clé pour l'Investisseur pour retrouver l'ensemble des caractéristiques de cet OPC³.

² Organisme de Placement Commun, par exemple fonds d'investissement composés de divers instruments financiers de type obligataire, action, diversifié,..

³ https://docs.publifund.com/dis/FR0007494760/fr_FR



II-COMMENT BIEN SÉLECTIONNER MES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

1-Allocation recommandée par classe d'actifs

2-Comparateur de supports d'nvestissement

II-COMMENT BIEN SÉLECTIONNER MES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE ?

Le contrat d'assurance vie Binck Vie est doté de différents outils pour vous accompagner dans la sélection de vos supports en unités de compte.

1-ALLOCATION RECOMMANDÉE PAR CLASSE D'ACTIFS

Il est de notre devoir de courtier de vous recommander une allocation en fonction de votre projet d'investissement. Ainsi, même si vous êtes libre de gérer votre contrat d'assurance vie comme vous le souhaitez, vous bénéficiez à tout moment de notre devoir de conseil. Nous vous recommanderons une répartition cible en termes de classe d'actifs, que vous pourrez comparer à la répartition que vous aurez choisie de construire. Cette recommandation est établie sur la base des informations que vous avez portées à notre connaissance.

Lors de la répartition de votre versement initial (à l'adhésion du contrat) et à chaque arbitrage, nous vous affichons la répartition par classe d'actifs de votre contrat d'assurance vie. Ainsi vous contrôlez en un clin d'œil si votre exposition aux différentes classes d'actifs est en adéquation avec le projet d'épargne que vous nous avez indiqué. Vous pouvez dès lors ajuster vos choix de supports en conséquence ou choisir de conserver votre répartition initiale choisie.

Exemple de recommandation

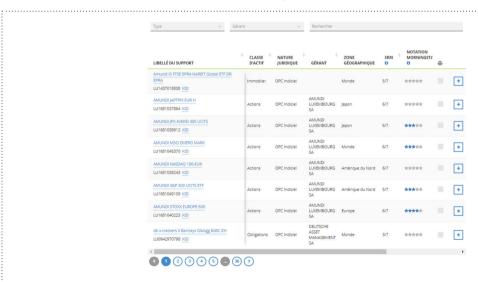


2-COMPARATEUR DE SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

Retrouvez dans notre comparateur de support l'intégralité des supports disponibles dans votre contrat d'assurance vie Binck Vie.

Vous pouvez affiner votre recherche en utilisant les filtres suivants afin de n'afficher que les supports qui correspondent à vos attentes :

- Risque SRRI: Niveau de risque (échelle de 1 à 7) du support selon la classification e l'ESMA;
- Type de supports : Type de support (OPC / OPC Indiciels (ETF) / Action ou fonds en euros) ;
- **Gérant** : Nom de la société de gestion ;
- Région : Zone géographique d'exposition du support ou secteur d'exposition ;
- · Performance : Performance du support hors frais de gestion du contrat et prélèvements sociaux et fiscaux.



ARBITRAGE

Durant la vie de votre contrat, vous pouvez modifier à tout moment les supports sur lesquels vous investissez. Cette opération se nomme « **Arbitrage** ». Il s'agit de modifier la répartition de votre contrat d'assurance vie entre les différents supports d'investissement disponibles.

ETAPES D'ARBITRAGE

1- Choisissez le ou les supports que vous souhaitez désinvestir

Sélectionnez parmi vos supports celui ou ceux pour lesquels vous souhaitez réduire votre investissement puis choisissez le montant de désinvestissement (en partie ou en totalité).

2- Choisissez le ou les supports dans lesquels vous souhaitez investir parmi la liste des supports disponibles

Utilisez notre sélecteur de supports pour choisir le ou les supports sur lesquels vous souhaitez investir. Une fois le produit sélectionné, indiquez le montant de votre investissement.

A savoir : Dans un contrat d'assurance vie, il n'existe pas de poche dite de liquidité. La totalité des versements doit être investie sur un ou plusieurs des supports proposés.

3- Validez votre arbitrage

Consultez le récapitulatif de votre arbitrage avant de valider l'opération.

A savoir : Une fois validée, l'opération sera visible dans l'onglet « Transactions » où vous pouvez suivre le statut de traitement.

10/14

ASTUCES BINCK: ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES!

1-SÉLECTIONNEZ DES PRODUITS EN ACCORD AVEC VOTRE APPÉTENCE AU RISQUE

Chaque OPC ou OPC Indiciels (ETF) dispose d'un indicateur de risque facilement identifiable sur le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). Tous les supports en unités de compte comportent un risque de perte en capital, néanmoins, il existe différents niveaux de risque. La classification du risque s'effectue via la note SRRI (*Synthetic Risk and Reward Indicator*). Un produit ayant une note SRRI de 1 sera beaucoup moins volatile (et donc moins risqué) qu'un produit ayant une note de 7.

Lorsque vous avez choisi la Gestion Libre, vous êtes seul en charge de vos décisions d'arbitrage sans intervention de notre part. Ne sélectionnez que des supports en unités de compte que vous estimez être adaptés à votre appétence au risque et aux pertes et à votre projet d'épargne.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas

2-ANALYSEZ LA PERFORMANCE PAR RAPPORT À L'INDICE DE RÉFÉRENCE

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) comporte une analyse des performances passées du support d'investissement et une comparaison avec l'indice de référence (si applicable). Cela vous permet de visualiser si le gérant du support a fait mieux que l'indice de référence qu'il a pour objectif de dépasser.



3-COMPAREZ LES FRAIS

Parce que les frais de gestion des unités de compte sont également une composante de la performance de ces supports, comparez ces frais entre plusieurs produits doit être un des facteurs de votre décision.

LES OPTIONS DE GESTION (BIENTÔT DISPONIBLES)

Le contrat d'assurance vie Binck Vie est doté de plusieurs options de gestion afin de vous permettre de vous aider à piloter au mieux votre épargne (bientôt accessible uniquement en Gestion Libre).

	SÉCURISATION DES PLUS VALUES	LIMITATION DES MOINS-VALUES RELATIVES	DYNAMISATION DES PLUS-VALUES
Objectif	La sécurisation des plus-values vous permet d'arbitrer automatiquement les plus-values réalisées sur les supports que vous aurez sélectionnés et de les diriger sur des supports moins risqués que vous aurez préalablement choisis	La limitation des moins-values vous permet de déterminer un seuil à partir duquel un arbitrage sera automatiquement réalisé vers un support de sécurisation	La dynamisation des plus-val- ues vous permet d'arbitrer au- tomatiquement la distribution annuelle du fonds en euros vers un support plus risqué
Périodicité	Hebdomadaire	Quotidienne	Annuelle
Support d'origine	Un ou plusieurs supports en unités de compte	Un ou plusieurs supports en unités de compte	Eurossima

Support de destination	-Eurossima	-Générali Prudence	Un ou plusieurs supports en
	-Eurose C		unités de compte
	-Echiquier Patrimoine		

A noter:

- · Les options de gestion de Sécurisation et de Dynamisation des plus-values sont accessibles dès 10 000€ de valorisation.
- · Les options ne sont pas cumulables entres elles.

Le Document d'Information Clé (DIC) du contrat contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de votre courtier ou en vous rendant sur le site www.generali.fr

BinckBank N.V., société anonyme de droit néerlandais au capital social de 10 000 005 euros - 310 Barbara Strozzilaan , 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas. Binck France, succursale - 10 Rue de la Paix - 75085 Paris cedex 02 - RCS de Nanterre 495 193 849 - Immatriculée auprès de l'Autoriteit Financiële Markten (Autorité néerlandaise) et enregistrée au Registre unique des Intermédiaires en Assurances, Banque et Finance sous le n° 12045189 (www.orias.fr) en qualité d'Intermédiaire en Assurance Européen soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 (https://acpr.banque-france.fr/)

